



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 11 avril 2022 en la salle communautaire et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Marie Mercier,	conseillère
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

Deux (2) citoyens assistent à la rencontre. L'un d'eux est arrivé à 20 h 18.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2022-04-066  
7236

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2022-04-067  
7236

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Georges Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tels quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 mars 2022.

**QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2022-04-068  
7236

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapports financiers**

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 mars 2022.

**- Aqueduc**

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 257 m <sup>3</sup> , moyenne :	81 m <sup>3</sup> /jr
Secteur Les Buissons :	6 514 m <sup>3</sup> , moyenne :	232 m <sup>3</sup> /jr
Station de recherche :	non disponible	
Camping de la Rive :	non disponible	

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de mars 2022.

**- M.R.C. de Manicouagan**

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



Procès-verbal : 16 mars 2022

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2022-04-069  
7237

**CORRESPONDANCE**

**Reçue :**

\* Mme Nancy Klein, vice-présidente à la vérification, Commission municipale du Québec -22-03-14- Rapport d'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers.

\* Mme Sonia Néron, direction des matières dangereuses et des pesticides, MELCCC et M. Stéphane Lavoie, direction de la phytoprotection, MAPAQ -22-03-24- préoccupations sur d'éventuelles réglementations municipales sur les pesticides en milieu agricole qui pourraient nuire grandement à l'autonomie alimentaire du Québec. L'utilisation de ceux-ci doit demeurer une solution de dernier recours.

M. Mathieu Lacombe, ministre de la Famille -22-03-28- confirmation qu'une aide financière de 2 485,24 \$ est accordée à la municipalité de Pointe-aux-Outardes dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**Expédiée :**

\* Magnor -22-03-15- Envoi de la résolution numéro 2022-03-056 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise la réalisation des travaux de vérification et d'entretien au système de filtration à la station de pompage de Pointe-aux-Outardes, au coût de 11 373,40 \$, plus taxes.

\* M. Grégory Perron, chargé de projet, Jean Fournier Inc. -22-03-15- Envoi de la résolution numéro 2022-03-057 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède au paiement de la demande #9 de Jean Fournier Inc., pour les travaux terminés au 8 mars 2022 concernant les travaux de recharge de plage située à l'est du quai. Le montant à payer, avec une retenue de 5 % du coût des travaux, est de 210 214,74 \$, taxes incluses.

\* Fédération québécoise des municipalités -22-03-15- Envoi de la résolution numéro 2022-03-062 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes exprime sa désapprobation la plus totale de la situation en Ukraine, à la suite de l'invasion par la Russie et du recours aux armes pour régler leur conflit au lieu de la diplomatie. Copie de cette résolution a été envoyée au premier ministre du Canada, à la ministre des Affaires étrangères, au premier ministre du Québec, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie et à la Fédération québécoise des municipalités.

Il est proposé par la conseillère Marie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2022-04-070  
7237

**PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT**

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2022-04-11.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

Aucun

**PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS**

2022-04-071  
7238

**RÈGLEMENT NUMÉRO 365-22 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-  
OUTARDES**

- CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;
- CONSIDÉRANT QUE** la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le «PL 49» et sanctionnée le 5 novembre 2021 exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;
- CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par règlement;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 14 février 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 16 mars 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 21 mars 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté :

**Article 1                    Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2                    Objet**

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, joint en annexe A est adopté.

**Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester à la directrice générale, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation de la directrice générale et greffière-trésorière.

**Article 5 Remplacement**

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 316-12 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 12 novembre 2012.

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

**Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2022-04-072  
7239

**RAPPORT D'AUDIT – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS AU  
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

**CONSIDÉRANT** la version définitive du rapport d'audit de conformité portant respectivement sur la transmission des rapports financiers au MAMH, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers au MAMH.

2022-04-073  
7239

**TRAVAUX – STATION DE POMPAGE DE LES BUISSONS**

**CONSIDÉRANT QU'** une remise à niveau du turbidimètre doit être effectuée à la station de pompage de Les Buissons, afin de s'assurer de son bon fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Magnor pour effectuer les travaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la compagnie Magnor à réaliser les travaux de remise à niveau du turbidimètre à la station de pompage de Les Buissons, au coût de 11 373,40 \$, plus taxes

Cette résolution remplace la résolution # 2022-03-056



2022-04-074  
7240

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**PLAN D'IMPLANTATION POUR L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS –  
PORTAIL D'ENTRÉE**

**CONSIDÉRANT QU'** un plan d'implantation sommaire des équipements qui seront installés au portail d'entrée doit être réalisé afin de respecter les lignes directrices du plan directeur ;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'Option aménagement pour l'assistance professionnelle en architecture de paysage pour l'intégration des équipements au portail d'entrée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que d'accepter l'offre de service d'Option aménagement pour l'assistance professionnel en architecture de paysage pour l'intégration des équipements qui seront installés au portail d'entrée, et ce au coût maximal de 1 500 \$, plus taxes.

2022-04-075  
7240

**RAPPORT FINANCIER 2021 – RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES MANICOUAGAN**

Il est proposé par la conseillère Marie Mercier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le rapport financier 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan.

2022-04-076  
7240

**ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA  
FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE  
COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT QU'** à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



- CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
- QUE** la Municipalité adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> juin 2022;
- QUE** la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;
- QUE** la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat ;
- QUE** la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;
- QUE** la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;
- QUE** la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;
- QUE** la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- QUE** la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;
- QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

2022-04-077  
7241

**MANDAT - IRRÉGULARITÉS**

- CONSIDÉRANT QUE** le 5 janvier 2022, et les jours suivants, la directrice générale et greffière-trésorière, découvrirait des irrégularités dans certains dossiers de taxes de contribuables de notre municipalité;



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

- CONSIDÉRANTE QU'** une vérification approfondie des dossiers de taxes révélait qu'une somme considérable n'avait pas été déposée au compte bancaire de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des irrégularités tend à démontrer l'implication d'une ancienne employée de la municipalité dans cette situation;
- CONSIDÉRANT QUE** cette ancienne employée est propriétaire à 25% d'un immeuble qu'elle habite à St-Georges de Beauce;
- CONSIDÉRANT QU'** il y avait urgence d'agir afin de protéger la créance de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** le maire, vu l'urgence d'agir, a donné mandat à nos procureurs afin de déposer très rapidement les procédures judiciaires visant à saisir la quote-part de l'immeuble dont l'employée visée est propriétaire à 25%, ainsi qu'une demande introductive d'instance afin de réclamer les sommes manquantes à cette employée et, qu'il autorisait également nos procureurs à s'adjoindre l'expertise d'une firme de juricomptables;
- CONSIDÉRANT QUE** la défenderesse au litige a répondu, par voix de son avocat, à la demande introductive d'instance, ce qui entrainera le déroulement de ce dossier devant le tribunal;
- CONSIDÉRANT QU'** il est requis de mandater nos procureurs à poursuivre les procédures judiciaires et de leur adjoindre les services d'experts juricomptables;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- QUE** le conseil municipal entérine les décisions prises et les mandats donnés par le maire, dans l'unique but de protéger la créance de la municipalité, et que le conseil accepte d'en acquitter les frais afférents;
- QUE** nos procureurs de l'étude Caron Fournier Avocats, et plus particulièrement Me Maxime Caron, soient autorisés à poursuivre l'instance judiciaire intentée le 14 mars dernier;
- QUE** les services de la firme d'experts juricomptables Fortin Gagnard soit également mandatés afin d'apporter soutien à nos procureurs dans la démonstration des sommes subtilisées;
- QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à donner les instructions et autorisations requises pour assurer le bon déroulement judiciaire du dossier.

2022-04-078  
7242

**MANDAT – CALCULS DES IRRÉGULARITÉS**

- CONSIDÉRANT** la découverte d'irrégularités dans certains dossiers de taxes de contribuables de notre municipalité;

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**CONSIDÉRANT QU'** il y a des calculs à faire (irrégularités, intérêt et pénalités) afin de créditer adéquatement les dossiers des contribuables touchés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la greffière-trésorière à faire les calculs nécessaires afin de régulariser les dossiers des contribuables dans lesquels il y a des anomalies et de les accumuler dans les mauvaises créances jusqu'au dénouement du dossier devant les tribunaux.

2022-04-079  
7243

**ENGAGEMENTS – COORDONNATRICE AU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu l'unanimité des conseillers présents, d'engager l'étudiante suivante :

- Alexandra Paulin, coordonnatrice pour le camp de jour à 40 heures/semaine, pour une durée de 8-9 semaines, au taux horaire de 16,00 \$.

2022-04-080  
7243

**RANDONNÉE VÉLO-VALLÉE – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de passage reçue du comité organisateur de la randonnée Vélo-Vallée sur la route 138, partie située sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour le 26 juin 2022.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie Mercier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le passage de la randonnée Vélo-Vallée sur la route 138, partie située sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour le 26 juin 2022.

2022-04-081  
7243

**DEMANDE DE DON – OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

**CONSIDÉRANT** la demande de don reçue de M. Serge Lepage dans le cadre de l'événement Opération Enfant Soleil qui aura lieu en juin prochain.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 100 \$ à Opération Enfant Soleil.

2022-04-082  
7243

**DEMANDE – PRÊT DE GÉNÉRATRICES**

**CONSIDÉRANT** la demande de prêts de génératrices pour le Festival Country des Nord-Côtiers qui aura lieu du 18 au 21 août 2022;

**CONSIDÉRANT QU'** en échange, une inspection complète des deux génératrices est faite, ainsi que l'entretien annuel et changement de pièces, si nécessaire, pour leur bon fonctionnement.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire le prêt de deux génératrices pour le Festival Country des Nord-Côtiers, du 18 au 21 août 2022.





**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD – GALA MÉRITAS 2021-2022**

Il est proposé par la conseillère Marie Mercier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 200 \$ au « Gala Méritas » 2022 de l'école secondaire Serge-Bouchard tout en répondant à trois (3) critères dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- Être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ;
- Amélioration significative sur le plan académique ;
- Implication dans le milieu scolaire.

2022-04-084  
7244

**ACHAT CHANDAILS – CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues pour la fourniture de 64 chandails pour les enfants et les animateurs du camp de jour pour l'été 2022.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de 64 chandails pour les enfants et les animateurs du camp de jour pour l'été 2022, auprès de Uniforms & INK, au coût de 620,87 \$, taxes incluses.

2022-04-085  
7244

**FORMATION WEB – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics en à assister à la formation web de la FQM : « Le règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques », qui aura lieu les 11 et 12 avril prochains, au coût de 350,50 \$, taxes incluses.

2022-04-086  
7244

**FORMATION POUR LES ÉLUS – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu l'unanimité, d'autoriser Messieurs Julien Normand, Robert Leblanc, Georges Jean, Jean-François Gauthier et Denis Cardinal à assister à la formation: « Rôles et responsabilités des élu.es - Le règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques », de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu le 4 juin prochain à Chute-aux-Outardes, au coût de 1000 \$, plus taxes.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**RÉPARATION CAMION F-550**

V  
Voir page suivante.

2022-04-087  
7244

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2022-04-088  
7245

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 55.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE

**AFFAIRES NOUVELLES**

2022-04-086A  
7245

**RÉPARATION – CAMION F-550**

**CONSIDÉRANT QUE** des réparations doivent être effectuées sur la benne basculante du camion F-550 ;

**CONSIDÉRANT** la vérification et l'estimation des travaux faites par Usinage Côte-Nord afin de réaliser de la soudure et autres pour réparer la benne basculante du camion F-550.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu des conseillers présents, d'autoriser Usinage Côte-Nord à réaliser des travaux de réparation de la benne basculante du Camion F-550, à taux horaire, pour un maximum de 2 000\$, plus taxes.